

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-1: Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Communal 2023

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.612-1, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application de ces dispositions pour le budget communal, sachant que les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'OUVRI**R par anticipation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts pour le budget communal 2022 (**436 740.00 € / 4**) soit : **109 185.00 €** et de les répartir comme suit :
- Chapitre 21, article 2132 (immeubles de rapport) : 4380.08 €
- Chapitre 21, article 21534 (réseaux d'électrification) : 3720.62 €
- Chapitre 21, article 21571 (matériel et outillage de voirie - matériel roulant) : 8520.00 €
- Chapitre 21, article 2158 (autres installations et outillage technique) : 2052.40 €
- Chapitre 21, article 2184 (mobilier) : 733.38 €
- Chapitre 23, article 2312 (Agencement et aménagement de terrains) : 9335.52 €
- Chapitre 23, article 2313 (Constructions) : 31056.00 €
- Chapitre 23, article 2315 (installations, matériel et outillage technique) : 45 387.00 €
- Chapitre 23, article 232 (autres immobilisations incorporelles) : 4000.00 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture

087-218703403-20230214-14022023_202301-DE

Reçu le 15/02/2023



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-2 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement 2023

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.612-1, l'exécutif de la collectivité ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application de ces dispositions pour le budget assainissement, sachant que les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'OUVRI**R par anticipation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts pour le budget assainissement 2022 (144 122.12 € / 4) soit : **36 030.53 €** et de les répartir comme suit :
- Chapitre 20, article 203 (frais d'étude) : 6 030.53 €
- Chapitre 21, article 211 (Terrains) : 4 000 €
- Chapitre 21, article 212 (Agencement et aménagements de terrains) : 6 000 €
- Chapitre 23, article 2315 (Installations, matériel et outillage technique) : 20 000 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,
Joël VILARD



Accusé de réception en préfecture
087-218703403-20230214-14022023_202302-DE
Reçu le 15/02/2023

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-3 : Délégation de signature pour les actes notariés

Afin de faciliter les démarches administratives, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder délégation permanente à lui-même et à Mme Françoise RENET LOWINGS pour la signature de tout acte notarié précédemment approuvé par le Conseil Municipal, ainsi que pour toute vente au profit de la commune pour un montant inférieur à 3000 € comme prévu par la délibération n° 2021/38 du 10 septembre 2021. Il précise que toute décision d'achat, ou de vente de parcelles pour un montant supérieur à 3000 €, et plus généralement de gestion du domaine de la commune, reviendra au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

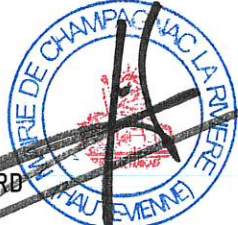
- **D'ACCORDER** délégation de signature à M. le Maire et à Mme RENET LOWINGS pour la signature de tout acte notarié précédemment approuvé par le Conseil
- **D'ACCORDER** délégation de signature à M. le Maire et à Mme RENET LOWINGS pour la signature de tout acte notarié concernant une vente de parcelles pour un montant inférieur à 3000 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,
Joël VILARD



Accusé de réception en préfecture
087-218703403-20230214-14022023_202303-DE
Reçu le 15/02/2023

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M.
GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme
ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-4 : Convention avec ENEDIS

M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré la correspondante dédiée aux collectivités d'ENEDIS pour échanger sur les possibilités de raccordement et de partenariat dans le cadre des projets de la commune. Il indique que sous réserve de passer une convention idoine, ENEDIS nous propose un outil informatique gratuit qui nous permettra de visualiser les réseaux et d'estimer les coûts de raccordement des parcelles pour tout futur projet. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention avec ENEDIS
- **CHARGE** M. le Maire de signer toute pièce afférente

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-5 : Abandon de créance famille BAISNEE

En février 2013, suite à l'incendie survenu au logement de La Poste, la famille BAISNEE a été relogée dans l'hébergement d'urgence du village vacances de la commune de Châlus. Les locataires n'ayant pas réglé le montant de la location auprès de la commune de Châlus, le Conseil a décidé par délibération n° 2014/75 en date du 31 octobre 2014 de régler la somme à la Mairie de Châlus et de demander le remboursement aux locataires. La commune n'a jamais émis le titre correspondant pour demander aux anciens locataires de payer. Ainsi, au vu de l'ancienneté de la créance et de la situation des anciens locataires, nous envisageons d'abandonner la créance, qui se monte à 615.14 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ABANDONNER** la créance de la famille BAISNEE
- **CHARGE** M. le Maire d'épurer la situation comptable

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-6 : Modification de la dénomination d'une voie et de la numérotation au village du Mazet

Par délibération du 2022-37 du 3 juin 2022 le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur/Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Il est laissé au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- De valider la suppression de la dénomination « Ancienne Route de Limoges » au village du Mazet
- D'adopter la dénomination suivante pour les habitations adressées « Ancienne Route de Limoges » : Le Mazet
- De valider l'attribution de numéros aux habitations du village du Mazet qui ne sont pas numérotées et aux habitations adressées « Ancienne Route de Limoges » et de donner pouvoir à M. le Maire pour décider du nouveau plan de numérotation
- De charger M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** la suppression de la dénomination « Ancienne Route de Limoges » au village du Mazet
- **D'ADOPTER** la dénomination suivante pour les habitations adressées « Ancienne Route de Limoges » : Le Mazet
- **DE VALIDER** l'attribution de numéros aux habitations du village du Mazet qui ne sont pas numérotées et aux habitations adressées « Ancienne Route de Limoges » et de donner pouvoir à M. le Maire pour décider du nouveau plan de numérotation
- **DE CHARGER** M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,
Joël VILARD



MAIRIE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE

87150 Tél : 05 55 78 17 72 Fax : 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

le mardi 14 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2023

PRESENTS : M. VILARD ; M. FAURE ; Mme BUISSON ; Mme DOMENGE ; Mme FAURE ; M. GIACCORDO ; M. MAUX ; Mme RENET LOWINGS ; M. DARFEUILLES ; M. DOMENGE ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme LEVÊQUE ;

ABSENTS : M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. DARFEUILLES

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à M. VILARD

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-7 : Projets à présenter en demande de subvention DETR

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 2022-80 du 16 décembre 2022, proposant les projets à présenter en subvention DETR. Il informe le Conseil qu'au vu de l'avancement des projets, il est opportun de revoir les dossiers à présenter en DETR. Il propose les projets suivants :

- Création d'une base adresse locale et signalétique associée
- Rénovation énergétique, sécurisation et aménagement de l'atelier communal
- Remplacement des lavabos et de la douche de l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** les subventions DETR pour les projets suivants :
 - Création d'une base adresse locale et signalétique associée
 - Rénovation énergétique, sécurisation et aménagement de l'atelier communal
 - Remplacement des lavabos et de la douche de l'école

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 15 février 2022

Le Maire,
Joël VILARD



Accusé de réception en préfecture
087-218703403-20230214-14022023_202307-DE
Reçu le 15/02/2023